



Propositions de l'UEF dans le cadre du plaidoyer commun de la campagne L'Europe pour de bon !

Le bureau du Mouvement européen – France a proposé la mise en place d'une campagne commune aux associations de la société civile européenne qui le souhaitent. Dans ce cadre, l'UEF a été associée à plusieurs réunions du Labo des idées qui se sont tenues en mai – juin 2023 ainsi qu'au comité de campagne qui a animé 3 ateliers en mai – juin 2023. Des membres de l'UEF ont également pu participer aux instances statutaires du ME, en tant qu'association nationale membre. Des membres de l'UEF ont participé à la réunion de septembre sur la synthèse des propositions reçues dans le cadre d'une consultation large. Une fois adopté lors du CA du ME le 16 septembre, ce plaidoyer a fait l'objet d'échanges, co-animés par l'UEF, lors de l'Université d'Automne du Mouvement Européen le 7 octobre 2023.

Voici une sélection des propositions fortes que peut porter l'UEF et à partir desquelles construire un argumentaire et un plaidoyer pour la campagne des élections européennes du 9 juin 2024 :

I) Une Europe plus démocratique, prête à réussir l'élargissement.

1. Donner une perspective d'adhésion claire aux pays des Balkans occidentaux, à l'Ukraine, à la Moldavie et à la Géorgie, en veillant en particulier au respect de la démocratie, de l'État de droit et des droits fondamentaux et en s'assurant que l'intégration européenne sera poursuivie et que les droits obtenus par les citoyens européens ne seront pas amoindris à la suite de l'adhésion des nouveaux membres.

2. Continuer de soutenir l'Ukraine dans la guerre contre l'agresseur russe pour garantir le respect des principes du droit international et s'engager à soutenir la reconstruction de l'Ukraine à l'issue des combats.



3. Garantir le respect des valeurs européennes en dotant l'Union d'un mécanisme plus strict de jugement et de sanction des Etats ne respectant pas l'Etat de droit (article 7 TUE)..
4. Exiger l'élection de candidats déclarés à la présidence de la Commission avant le scrutin des élections européennes (principe des Spitzenkandidaten, candidats à la présidence de la Commission pour chaque parti européen).
5. Mettre fin au droit de veto au Conseil pour renforcer notre capacité de prise de décision. Remplacer le vote à l'unanimité par le vote à la majorité qualifiée, notamment en matière de politique étrangère et de sécurité commune et en matière de fiscalité.
6. Accorder un droit d'initiative pour le Parlement européen.
7. Conforter le Parlement dans sa légitimité à se déclarer constituant pour la rédaction d'un nouveau traité à valeur constitutionnelle pour réformer l'Union européenne sur la base des revendications des citoyens exprimées dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.
8. Faire de la Commission européenne un véritable gouvernement européen. Le nombre de commissaires ne doit plus dépendre du nombre d'États membres. Les ministres européens doivent être choisis en fonction de la coalition majoritaire au Parlement et non en fonction des majorités à l'intérieur des Etats-membres.
9. Créer un statut d'association européenne, transfrontalière ou paneuropéenne, pour garantir la liberté d'association en Europe et renforcer l'engagement associatif transnational.



10. Renforcer la démocratie participative à l'échelle de l'Union en confortant les espaces d'échanges entre les citoyens, les représentants de la société civile et les décideurs. Réformer l'initiative citoyenne européenne pour la rendre plus accessible et efficace, facilitant les chances de succès des porteurs d'une initiative.

II) Une Europe qui accompagne la transition écologique.

1. Faire de l'Union européenne un leader mondial de la transition écologique en lui conférant une compétence exclusive en matière d'environnement, de biodiversité et de négociations sur le changement climatique, et donner mandat à la Commission de représenter l'Union dans les réunions internationales sur la transition écologique, afin que l'ensemble de l'Union parle d'une seule voix.

2. Élargir la taxe carbone aux frontières à l'ensemble des biens manufacturés importés.

3. Instaurer des mesures miroir dans toute la réglementation européenne, protectrices de l'environnement, de la santé, de la biodiversité, des droits sociaux et humains pour que le droit européen s'impose aux produits importés des pays tiers. Lutter contre la concurrence déloyale d'Etats tiers ne respectant pas nos règles sociales et environnementales, nos règles pour un commerce international plus juste et équilibré.

[...]

III) Une Europe qui se donne les moyens d'agir.

1. Adopter de nouvelles ressources propres pour assurer le remboursement de l'emprunt commun NextGenerationEU et des ressources pérennes pour renforcer le budget de l'Union européenne et lui donner les moyens d'agir.



2. Doter notre monnaie unique d'une politique économique (budget) et d'une politique fiscale (recettes) en donnant à l'Union les compétences nécessaires. L'Union pourrait ainsi mettre en place une politique industrielle tournée vers la transition écologique, une politique d'ajustement social et de solidarité et une fiscalité commune (TVA harmonisée).

3. Lancer, à l'image de ce qui a été réalisé pour le plan NextGenerationEU, un nouvel emprunt commun, notamment pour financer la transition écologique et son accompagnement social.

IV) Une Europe capable de se défendre et d'œuvrer en faveur de la paix.

[...]

4. Créer une force de sécurité européenne dont l'action soit orientée et contrôlée par les co-législateurs (Parlement et Conseil) et le gouvernement de l'Union européenne avec un Etat-major européen en étendant le modèle de l'Eurocorps. Grâce au renforcement de l'Agence européenne de défense et du Fonds européen de défense, mettre en place une politique d'interopérabilité et d'armement commune.

5. Mettre en place une politique étrangère européenne commune. Partager du renseignement, définir une doctrine, des cadres d'interprétation et de réponse communs plus contraignants que la boussole stratégique actuelle.

V) Une Europe, espace de liberté, capable de gérer les migrations.

1. Appliquer le statut de la protection temporaire à tous (et pas seulement aux Ukrainiens) durant le temps de la procédure de demande d'asile.



2. Intégrer pleinement la Roumanie et la Bulgarie à l'espace Schengen.

3. Mettre en place une gestion européenne unifiée des migrants et des demandeurs d'asile par des agences nationales travaillant en réseau avec pour fondement la solidarité entre Etats membres et le respect des valeurs de l'Union. Harmoniser le droit d'asile avec des critères identiques pour donner l'accès à un espace identique et renforcer les compétences de l'Agence de l'Union européenne de l'asile pour traiter les demandes et faciliter les procédures. Une même situation doit donner lieu à une même décision quel que soit le pays de dépôt de la demande d'asile puisque l'asile donne accès à notre espace européen commun. Cela passe par une harmonisation entre les Etats membres des procédures et des critères d'examen des demandes d'asile, une harmonisation de la liste des pays sûrs et une harmonisation des droits qu'obtiennent les demandeurs d'asile. Chaque Etat membre doit contribuer à l'accueil et à la solidarité, notamment financièrement pour permettre une redistribution de fonds publics aux collectivités territoriales qui s'engagent pour l'accueil et l'intégration des populations réfugiées.

4. Créer un véritable corps de garde-frontières européen en mutualisant les services nationaux et en renforçant les effectifs de l'Agence Frontex pour porter assistance aux personnes en détresse et contrôler les frontières extérieures de l'Union selon le mandat strict qui lui est confié, celui d'agence européenne respectueuse des conventions internationales et de la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH).

5. Faire de la libre-circulation des personnes dans l'espace Schengen un droit fondamental des citoyens européens.

[...]